

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -  
Dépôt le 24/06/2024 - 78330 - 2017 B 23036 - 832 614 168 - ALVEST HOLDING



**ALVEST HOLDING**

**Société par actions simplifiée au capital de 5.767.103,95 euros – 832 614 168 RCS Paris**  
100-104 Boulevard du Montparnasse – 75014 PARIS (France)

# **COMPTES SOCIAUX**

## **AU 31 DECEMBRE 2023**

DocuSigned by:  
  
C26A3B4F10D7456...

---

**M. Antoine MAGUIN**  
Président

## Bilan au 31 décembre 2023

### ACTIF

(En euros)	Au 31/12/2023		Au 31/12/2022	
	BRUT	Amortissements et Provisions	NET	NET
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	56 824	13 206	<b>43 618</b>	12 552
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>56 824</b>	<b>13 206</b>	<b>43 618</b>	<b>12 552</b>
Participations	578 053 654	-	<b>578 053 654</b>	578 568 004
Mali de fusion sur titres de participations	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	4 771 932	-	<b>4 771 932</b>	4 677 090
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts et dépôts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	2 162 226	-	<b>2 162 226</b>	1 873 201
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>584 987 812</b>	-	<b>584 987 812</b>	<b>585 118 295</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>585 044 636</b>	<b>13 206</b>	<b>585 031 430</b>	<b>585 130 847</b>
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	1 836 040	-	<b>1 836 040</b>	1 467 615
Créances fiscales et sociales	25 267	-	<b>25 267</b>	902 716
Autres créances	30 147 928	-	<b>30 147 928</b>	20 752 770
Disponibilités	1 430 541	-	<b>1 430 541</b>	215 864
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>33 439 776</b>	-	<b>33 439 776</b>	<b>23 338 965</b>
Charges constatées d'avance	43 639	-	<b>43 639</b>	<b>36 715</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-
Ecarts de conversion	-	-	-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>618 528 051</b>	<b>13 206</b>	<b>618 514 845</b>	<b>608 506 527</b>

**Bilan au 31 décembre 2023****P A S S I F (avant affectation)**

(En euros)	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Capital	5 767 104	5 767 104
Primes d'émission, de fusion, d'apport	574 315 348	574 315 348
Réserve légale	576 710	561 710
Réserves facultatives	2 162 226	1 873 201
Réserves réglementées	-	-
Report à nouveau	14 210 433	11 020 192
Résultat de l'exercice	1 594 723	3 494 266
Provisions réglementées	724 445	712 371
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>599 350 989</b>	<b>597 744 192</b>
Provisions pour Risques	-	-
Provisions pour Charges	2 593 793	90 714
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>2 593 793</b>	<b>90 714</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
* Emprunts obligataires	-	-
* Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit	-	-
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
* Dettes fournisseurs et comptes rattachés	724 306	1 268 215
* Dettes fiscales et sociales	5 947 789	1 684 645
<b>DETTES DIVERSES</b>		
* Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
* Autres dettes	9 897 968	7 718 761
<b>DETTES</b>	<b>16 570 063</b>	<b>10 671 621</b>
Produits constatés d'avance	-	-
Ecart de conversion	-	-
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>618 514 845</b>	<b>608 506 527</b>

**Compte de résultat arrêté au 31 décembre 2023**

(En euros)	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Production vendue de services	6 724 203	5 221 361
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>6 724 203</b>	<b>5 221 361</b>
Autres produits	10 088	37 716
Reprises sur provisions et transferts de charges	27 349	30 492
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>6 761 640</b>	<b>5 289 569</b>
Autres achats et charges externes	3 558 735	2 896 456
Impôts, taxes et versements assimilés	37 123	65 481
Salaires et traitements	2 556 092	2 533 839
Charges sociales	1 011 184	1 148 776
Dotations aux amortissements et aux provisions	2 512 684	4 006
Autres charges	330 271	162 535
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>10 006 089</b>	<b>6 811 093</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-3 244 449</b>	<b>-1 521 524</b>
Reprise sur amortissements et provisions	28 573	-
Intérêts et produits assimilés :	94 841	78 690
Différences positives de change	6 000	-
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>129 414</b>	<b>78 690</b>
Pertes de change	20 291	-
Dotations aux amortissements et aux provisions	28 573	-
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>48 864</b>	<b>-</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>80 550</b>	<b>78 690</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>-3 163 899</b>	<b>-1 442 834</b>
Produits de cession des immobilisations	2 753 524	2 308 813
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>2 753 524</b>	<b>2 308 813</b>
Dotations aux amortissements dérogatoires	12 074	144 888
VNC Immobilisations financières cédées	2 270 675	2 866 139
Autres charges exceptionnelles	-	-
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>2 282 749</b>	<b>3 011 027</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>470 775</b>	<b>-702 214</b>
Intégration fiscale - Produits	9 505 075	5 677 856
Intégration fiscale - Charges	-	-
Impôts sur les bénéfices -Charges	-5 217 228	-38 542
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>19 149 653</b>	<b>13 354 928</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>17 554 930</b>	<b>9 860 662</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>1 594 723</b>	<b>3 494 266</b>

## ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire.

La SAS ALBATROS HOLDCO a été immatriculée le 17 octobre 2017 et a été renommée ALVEST HOLDING le 30 janvier 2018. Il s'agit du huitième exercice de la société, mais de son sixième exercice de 12 mois.

Les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2023 ont été validés par le Président.

### I. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En avril 2023, un accord a été conclu avec CACIB quant à la mise en place d'un financement de 30 millions d'euros sur Alvest Equipment Finance France, véhicule ayant vocation à porter des actifs GSE qui seront loués aux sociétés de service du Groupe. Concomitamment, le Groupe a créé Alvest Equipment Finance USA (Etats-Unis), filiale à 100% de Alvest Equipment Finance France. Ces deux sociétés portent des actifs qui sont loués aux entités de services du Groupe. Les financements levés par Alvest Equipment Finance France sont adossés sur ces actifs ainsi que sur les contrats signés par les sociétés de service du Groupe avec leurs clients.

En mai 2023, le Groupe a cédé à la société de capital-investissement Adagia Partners son activité Solutions Adhésives, se traduisant par la cession de 100% du capital de Adhefin et de Adhetec. L'opération permet au Groupe ALVEST de se concentrer sur son cœur de métier (le GSE et les services associés) et de se désendetter.

En décembre 2023, le Groupe a procédé au remboursement anticipé des crédits seniors mis en place en 2018 et 2019. Du fait d'un ratio d'endettement limité et de perspectives favorables, le Groupe a mis à cet effet en place un financement corporate crossover auprès d'un pool bancaire de prêteurs relationnels dont l'agent est CACIB, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Un financement de type amortissable « Term Loan A », de maturité de 4,5 ans et d'un montant équivalent à 60 millions d'euros. Les intérêts payés sont à taux variable augmenté d'une marge de crédit ;
- Un financement de type « Term Loan B », de maturité de 5 ans et d'un montant équivalent à 135 millions d'euros. Les intérêts payés sont à taux variable augmenté d'une marge de crédit ;
- Un crédit revolving de 75 millions d'euros confirmé sur 4,5 ans. Un montant de 35 millions d'euros est tiré au 31 décembre 2023 ;
- Un crédit d'acquisition amortissable à la troisième année, confirmé, d'une maturité maximale de 5 ans et d'un montant équivalent à 30 millions d'euros. Ce financement n'est pas tiré au 31 décembre 2023.

### II. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2023 et la date d'arrêt des comptes.

### III. REGLES ET METHODES COMPTABLES

#### 1. Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2023 ont été établis en application du règlement ANC n°2014-03.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

#### 2. Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure. Le coût d'acquisition inclut les honoraires de frais d'acquisition de titres. Ces frais d'acquisition de titres sont amortis sur 5 ans prorata temporis en amortissements dérogatoires.

L'appréciation de la valeur actuelle des titres tient compte des prévisions de flux de trésorerie actualisés. Il est également pris en considération des situations particulières au regard de la position de la société sur son marché, de ses perspectives de développement et de l'intérêt stratégique de la filiale considérée pour le Groupe.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure au coût d'acquisition, il est constitué une dépréciation supplémentaire sous forme de provision pour dépréciation de titres de participation.

#### Créances rattachées à des participations

Les avances faites aux filiales sont comptabilisées dans les créances rattachées aux participations lorsqu'elles revêtent le caractère d'un concours à moyen ou long terme.

Les avances de trésorerie à court terme sont inscrites en compte courant dans le poste « Autres créances ».

#### Autres immobilisations financières

Les autres titres immobilisés sont évalués au prix d'achat, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les prêts et créances immobilisés sont provisionnés lorsque la situation financière du débiteur laisse apparaître une forte probabilité de non-remboursement.

### **3. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. L'amortissement linéaire est considéré comme étant proche de la dépréciation économique.

Les durées d'amortissement retenues sont (sauf cas particuliers) les suivantes :

Agencements, aménagements, installations .....	10 ans
Matériel de transport .....	4 ans
Matériel de bureau, informatique et mobilier .....	3 ans à 10 ans

### **4. Créances et dettes**

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances identifiées comme douteuses font l'objet d'une provision pour dépréciation.

#### Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « Ecart de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

### **5. Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition et estimées à la clôture de l'exercice à leur valeur liquidative. La moins-value latente éventuelle fait l'objet d'une provision pour dépréciation ; la plus-value latente éventuelle n'est pas prise en compte.

### **6. Provisions pour risques et charges**

Dans le cadre du règlement sur les passifs, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit de tiers, sans contrepartie pour le Groupe.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

## **7. Engagements de retraite**

Les engagements en matière de retraite sont provisionnés sur la base d'une estimation actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés à la date du bilan, en application de la convention collective en vigueur. Cette estimation tient compte notamment d'hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, et d'évolution des salaires. Les sommes à verser ainsi déterminées font l'objet d'une actualisation. Cette provision inclut les cotisations patronales.

Une dotation de 21 k€ a été constatée sur l'exercice.

## **8. Résultat courant**

Dans un souci de cohérence avec les comptes consolidés, la société classe dans le résultat courant les éléments exceptionnels des activités ordinaires, hors éléments liés aux opérations de cession d'immobilisations qui restent présents dans le résultat exceptionnel.

#### IV. NOTES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

##### 1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles correspondent au matériel informatique des salariés de ALVEST HOLDING et à des véhicules.

##### 2. Immobilisations financières

###### Titres de participation

Valeur brute (En milliers d'euros)	Clôture 31/12/2022	Acquisitions	Cessions	Clôture 31/12/2023
Titres ALBATROS MIDCO	560 871	-	-	560 871
Titres ALBATROS FINCO	15 000	-	-	15 000
Titres AIRPORT 1	2 427	1 708	2 072	2 062
Titres AIRPORT 2	16	29	24	21
Titres AIRPORT 3	253	15	169	99
<b>Total</b>	<b>578 568</b>	<b>1 752</b>	<b>2 265</b>	<b>578 053</b>

###### Créances rattachées à des participations

Un prêt subordonné a été conclu le 8 août 2019 entre Alvest Holding (Prêteur) et Albatros Midco (Emprunteur) pour une somme de 3 000 000 d'euros. Un prêt complémentaire de 1 450 000 euros a été conclu le 30 juin 2022. Les intérêts sont capitalisés et la somme de 94 078 € a été capitalisée au 7 août 2023 ce qui a porté le nominal à 4 733 538 euros. Ce prêt est rémunéré au taux de 2%, soit une somme de 38 394 euros comptabilisée en intérêts courus sur la période.

###### Autres immobilisations financières

En 2023, la société ALVEST HOLDING a racheté auprès du FCPE 339 491 actions propres pour une valeur de 289 025 euros. Au 31 décembre 2023, elle détient 2 362 639 actions propres pour une valeur totale de 2 162 226 euros.

##### 3. Valeurs mobilières de placement

Néant.

##### 4. Evolution des capitaux propres

Le capital social de Alvest Holding s'établit à 5.767.103,95 euros et se répartit comme suit :

- 328.720.424 actions ordinaires ;
- 78.295.000 actions de préférence de catégorie A, équivalentes à des actions ordinaires privées de droits de vote ;
- 104.491.204 actions de préférence de catégorie B qui donnent droit à un dividende prioritaire ;
- 33.555.000 actions de préférence de catégorie B', équivalentes à des actions de préférence de catégorie B privées de droits de vote ;
- 15.000.000 actions de préférence de catégorie C qui donnent droit à un dividende prioritaire et qui sont privées de droits de vote ;
- 14.368.652 actions de préférence de catégorie R ;
- 2.280.115 actions de préférence de catégorie S.

(En milliers d'euros)	Solde au 31/12/2022 (Avant affectation)	Affectation de Résultat 2022	Variation de l'exercice 2023	Solde au 31/12/2023 (Avant affectation)	Affectation proposée du résultat	Solde au 31/12/2023 (Après affectation)
Capital	5 767	-	-	5 767		5 767
Primes d'émission	574 315	-	-	574 315		574 315
Réserve légale	562	15	-	577		577
Réserves indisponibles	1 873	-	289	2 162		2 162
Report à nouveau	11 020	3 479	-289	14 210	1 595	15 805
Résultat de l'exercice	3 494	-3 494	1 595	1 595	-1 595	-
Dividende proposé	-	-	-	-	-	-
Provisions règlementées (1)	712	-	12	724	-	724
	<b>597 743</b>	<b>0</b>	<b>1 607</b>	<b>599 350</b>	<b>0</b>	<b>599 350</b>

(1) Amortissement dérogatoire des frais d'acquisition des titres ALBATROS MIDCO sur une durée de 5 ans prorata temporis

## 5. Engagements envers le personnel

(En milliers d'euros)	Clôture au 31/12/2022	Variation	Clôture 31/12/2023
Provisions pour charges	91	2 503	2 594
<b>Total</b>	<b>91</b>	<b>2 503</b>	<b>2 594</b>

Sur l'exercice, une dotation de 21 k€ a été constatée au titre de la PIDR et une dotation de 2 482 k€ au titre d'un plan d'attribution gratuites d'actions (rachat des titres auto détenus et forfait social).

## 6. Exposition aux risques de marché

Etat des positions de la société face aux risques de taux d'intérêt

Néant.

Etat des positions de la société face aux risques de change

Néant.

## 7. Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Etat des créances (En milliers d'euros)	Montant au 31/12/2023	à un an au plus	à plus d'un an
Créances clients	1 836	1 836	
Créances fiscales et sociales	25	25	
Autres créances <sup>(1)</sup>	30 148	30 148	
Charges constatées d'avance	44	44	
<b>Total</b>	<b>32 053</b>	<b>32 053</b>	

<sup>(1)</sup> Les autres créances correspondent aux produits d'intégration fiscale et à la trésorerie de l'intégration fiscale redescendue chez TLD Group

**8. Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice**

Etat des dettes (En milliers d'euros)	Montant au 31/12/2023	Degré d'exigibilité du passif		
		< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	724	724	-	-
Dettes fiscales et sociales	5 948	5 948	-	-
Autres dettes <sup>(1)</sup>	9 898	9 898	-	-
<b>Total</b>	<b>16 570</b>	<b>16 570</b>	-	-

<sup>(1)</sup> Correspond principalement à des avances de trésorerie de TLD Group vers Alvest Holding (au titre d'avances sur frais et des rachats de titres par Alvest Holding)

**9. Informations diverses****Ecarts de conversion**

Sans objet.

**Produits à recevoir**

Néant

**Charges à payer**

(En milliers d'euros)

Intérêts courus sur Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit	0
Dettes fiscales et sociales	1 264
Dettes fournisseurs	195

**Produits à recevoir**

Néant.

**Charges et produits constatés d'avance**

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 43 639 euros.

**Charges à répartir**

Néant.

**10. Engagements hors bilan****Engagements donnés**

Néant.

**Engagements en matière de pensions**

La société comptabilise l'ensemble des engagements de retraite.

**Engagements reçus**

Néant.

**Engagements réciproques**

Néant.

**Crédit-Bail**

Néant.

## 11. Situation fiscale

### Impôts sur les bénéfices

La société Alvest Holding a enregistré des produits d'intégration fiscale à hauteur de 9 505 k€. Après réintégration des charges financières non déductibles, l'impôt à payer s'élève à 5 217 k€.

### Situation fiscale différée

Néant

### Régime de l'intégration fiscale

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la société Alvest Holding est devenue la tête de groupe du groupe ALVEST. Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, les sociétés Albatros Finco et Alvest Equipment Finance France sont rentrées dans le périmètre et les sociétés Adhetec et Adhefin sont sorties du périmètre.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre d'intégration fiscale est la suivante :

- Alvest Holding, société tête de groupe
- Albatros Bidco
- Albatros Midco
- Alvest International Equity
- TLD Group
- Albatros Finco
- Smart Airport Systems
- Alvest Equipment Services
- Alvest Equipment Finance France
- TLD GSE
- TLD Europe
- Sage Parts International.

Une convention d'intégration fiscale a été conclue. Dans cette convention :

- Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (filiales et mère) comme en l'absence d'intégration fiscale,
- Les économies d'impôt réalisées par le Groupe liées au déficit sont conservées chez la société-mère.

## 12. Effectif moyen employé pendant l'exercice

En équivalent temps plein	2023	2022
Cadres et agents de maîtrise	7.4	8.2
<b>Total</b>	<b>7.4</b>	<b>8.2</b>

## 13. Dirigeants

### Rémunération

La société ALVEST HOLDING a perçu des honoraires de présidence à hauteur de 30 k€ (15 k€ d'ALBATROS MIDCO et 15 k€ d'ALBATROS BIDCO).

### Montant des avances et des crédits alloués

Néant

**14. Répartition et évolution du chiffre d'affaires hors taxes**

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
France	6 129	4 489
Export	595	733
<b>Total</b>	<b>6 724</b>	<b>5 222</b>

**15. Détail du poste « Produits financiers et Charges financières »**

Le résultat financier de 81 k€ correspond aux intérêts reçus sur le prêt subordonné accordé à Albatros Midco, soit 95 k€ et aux pertes de change de 14 k€.

**16. Détail des postes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles »**

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Du 01/01/2023 au 31/12/2023</b>	<b>Du 01/01/2022 au 31/12/2022</b>
Produits de cessions de titres (2)	2 754	2 308
<b>Total Produits Exceptionnels</b>	<b>2 754</b>	<b>2 308</b>
Dotations aux provisions règlementées <sup>(1)</sup>	12	145
VNC des titres cédés <sup>(2)</sup>	2 271	2 866
<b>Total Charges Exceptionnelles</b>	<b>2 283</b>	<b>3 011</b>
<b>Résultat Exceptionnel</b>	<b>471</b>	<b>(703)</b>

<sup>(1)</sup> Amortissement dérogatoire des frais d'acquisition des titres ALBATROS MIDCO

<sup>(2)</sup> Sur achats et ventes des titres Airport et Alvest Holding

*La société ALVEST HOLDING est la société consolidante du groupe ALVEST*

## Filiales et participations au 31 décembre 2023

Informations financières (en €uros, sauf précision particulière)	Capital (dans la monnaie locale)	Capitaux Propres	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultats, bénéfices, pertes du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
Filiales et participations										

### I - RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS

concernant les filiales et participations ci-dessous

#### A - FILIALES

(50% au moins du capital détenu par la société)

<b>ALBATROS MIDCO</b>	5 601 475	559 860 758	100,00%	560 871 798	560 871 798	4 771 932	0	-3 526	
<b>ALBATROS FINCO</b>	15 000 000	14 991 040	100,00%	15 000 000	15 000 000	0	0	-6 559	

#### B - PARTICIPATIONS

(10 à 50% du capital détenu par la société)

### II - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX

concernant les autres filiales et participations

#### A - FILIALES non reprises au § I

#### B - PARTICIPATIONS non reprises au § I

**PROJET D'AFFECTATION DE RESULTAT***(En euros)***ORIGINES**

Report à nouveau antérieur .....	14 210 433.24
Résultat de l'exercice .....	<u>1 594 722.42</u>
	<b>15 805 155.66</b>

**AFFECTATIONS**

Affectations aux réserves .....	-
* Réserve légale .....	-
* Réserves indisponibles .....	-
Dividendes .....	-
Report à nouveau créditeur .....	<u>15 805 155.66</u>
	<b>15 805 155.66</b>

## **ALVEST HOLDING**

Société par actions simplifiée au capital de 5.767.103,95 euros  
Siège social : 100 Boulevard du Montparnasse – 75014 Paris  
832 614 168 R.C.S. Paris

### **PROCES-VERBAL DES DECISIONS COLLECTIVES DES ASSOCIES**

**EN DATE DU 10 JUIN 2024**

---

L'an deux mille vingt-quatre, le dix juin, à 14 heures,

Les associés de la société ALVEST HOLDING (la *Société*) se sont réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire, au siège social, sur convocation du Président, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Lecture du rapport de gestion du Président,
2. Lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
3. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus au Président et aux Directeurs Généraux,
4. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
5. Affectation du résultat de l'exercice,
6. Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
7. Autorisation à donner au Président pour le rachat par la Société de ses propres actions détenues par le FCPE Alvest dans la limite de 10% de son capital social,
8. Autorisation à donner au Président à l'effet d'annuler les actions acquises dans le cadre du rachat de ses propres actions, par voie de réduction de capital,
9. Autorisation à donner au Président à l'effet de réallouer les actions auto-détenues,
10. Modification de la définition de « Documents de Financement » dans les Statuts de la Société,
11. Pouvoirs pour les formalités.

M. Antoine MAGUIN préside la séance en qualité de Président de la Société.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par chaque Associé, présent ou représenté, au moment de son entrée en séance. Les pouvoirs des Associés représentés ont été annexés à la feuille de présence. Le quorum requis étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Les sociétés KPMG S.A et RSM PARIS, Commissaires aux comptes, dûment convoquées, étant absentes et excusées.

Le Président déclare que les documents suivants ont été adressés aux associés et aux Commissaires aux comptes ou mis à leur disposition :

- les lettres de convocation adressées aux Commissaires aux comptes,
- le rapport établi par le Président,
- le rapport général des Commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31.12.2023,
- les rapports spéciaux des Commissaires aux comptes,
- les comptes sociaux et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- les comptes consolidés et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- le texte du projet des résolutions.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

**PREMIERE RESOLUTION - *Approbaton des comptes sociaux - Quitus au Président et aux Directeurs Généraux***

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président de la Société et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 1.594.723 euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, que les charges non déductibles fiscalement s'élèvent pour l'exercice à 12.195 euros.

L'assemblée générale donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 quitus de leur gestion au Président et aux Directeurs Généraux.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des voix.*

**DEUXIEME RESOLUTION - *Approbaton des comptes consolidés***

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président de la Société et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2023 approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés et se soldant par un bénéfice de 113.795 millions euros.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des voix.*

### **TROISIEME RESOLUTION - *Affectation du résultat***

L'assemblée générale, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit un bénéfice de 1.594.723 euros ainsi :

Bénéfice de l'exercice.....	1.594.723 euros
augmentée du « report à nouveau » .....	14.210.433 euros
<hr/>	
- soit un bénéfice distribuable de.....	15.805.156 euros
- au compte « report à nouveau » .....	15.805.156 euros

Le report à nouveau passe d'un montant de 14.210.433 euros à 15.805.156 euros.

Conformément à la loi, il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes depuis la constitution de la Société.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des voix.*

### **QUATRIEME RESOLUTION- *Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce***

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport spécial des Co-Commissaires aux comptes sur les conventions règlementées, constate qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des voix.*

### **CINQUIEME RESOLUTION – *Autorisation à donner au Président pour le rachat de ses propres actions détenues par le FCPE Alvest dans la limite de 10% de son capital social***

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la convention de liquidité aux termes de laquelle la Société s'est engagée à assurer la liquidité du FCPE Alvest, du rapport de gestion du Président et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conditions dans lesquelles les actions de la Société ont été rachetées et utilisées au cours du dernier exercice clos :

- Autorise la Société à racheter, en une ou plusieurs fois et dans la limite de 10% de son capital social, tout ou partie de ses actions qui seront détenues par le FCPE Alvest, et ce afin de permettre à la société de gestion d'honorer en temps utile les demandes de rachat en instance émanant des porteurs de parts du FCPE Alvest ;
- Décide que l'acquisition des titres de la Société détenus par le FCPE Alvest se fera à la dernière valeur communiquée par la Société à la société de gestion et déterminée selon la méthode d'évaluation des titres définie aux articles R.3332-22 et suivants du Code du travail ;

- Décide, en conséquence, que le rachat pourra donner lieu aux opérations visées à l'article L.225-209-2 du Code de commerce dont notamment l'annulation des titres rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption de la sixième résolution ci-après.

La présente autorisation est donnée pour une période de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée.

L'assemblée donne tous pouvoirs au Président, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation, effectuer toutes formalités, faire toutes déclarations concernant la Société, signer tous actes d'achat, de cession ou de transfert, et plus généralement prendre toutes mesures utiles et nécessaires pour l'exécution des décisions qui auront été prises dans le cadre de la présente autorisation.

Le Président devra informer l'assemblée générale des opérations réalisées en vertu de la présente autorisation conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des voix.*

**SIXIEME RESOLUTION** – *Autorisation à donner au Président à l'effet d'annuler les actions acquises dans le cadre du rachat de ses propres actions par voie de réduction de capital*

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Président et du descriptif du programme de rachat d'actions, autorise le Président à annuler, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital social de la Société, tout ou partie des actions acquises dans le cadre de l'autorisation votée par la présente assemblée générale dans sa cinquième résolution.

La présente autorisation est donnée pour une période de 18 mois à compter des présentes résolutions.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Président, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre les opérations susvisées et plus généralement, pour accomplir tous les actes, formalités et déclarations en vue d'annuler les actions rachetées et de rendre définitives les réductions de capital résultant de cette ou ces annulations ainsi que pour modifier les statuts de la Société en conséquence.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des voix.*

**SEPTIEME RESOLUTION** - *Autorisation à donner au Président à l'effet de réallouer les actions auto-détenues*

L'assemblée générale, connaissance prise de la décision en date du 17 juillet 2023 faisant suite à l'assemblée générale extraordinaire du 17 juillet 2023, du rapport du Président et conformément au dernier alinéa de l'article L. 225-209-2 du Code de commerce, autorise le Président, à réallouer tout ou partie des actions acquises dans le cadre de l'autorisation votée par la présente assemblée générale dans sa cinquième résolution, et qui ne seraient pas utilisées,

à toute personne, qui manifesterait à la Société son intention de les acquérir à un prix défini selon les méthodes de valorisations habituelles ou par le biais d'un expert indépendant.

La présente autorisation est donnée pour une période de 18 mois à compter des présentes résolutions.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Président, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre les opérations visées par cette septième résolution et plus généralement, pour accomplir tous les actes, formalités et déclarations en vue de procéder.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des voix.*

**HUITIEME RESOLUTION** – *Modification de la définition de « Documents de Financement » dans les Statuts de la Société*

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion du président, décide de modifier la définition de « Document de Financement » de l'Annexe 1 DEFINITION des Statuts de la Société comme il suit :

<b>« Documents de Financement »</b>	désigne le contrat de financement conclu le 19 décembre 2023 entre notamment Albatros Bidco, Alvest International Equity et ALVEST GROUP (anciennement TLD GROUP), en qualité d'Emprunteurs Initiaux (Original Borrowers) et Cautions Initiales (Original Guarantors), (ii) Albatros Midco en qualité de Caution Initiale (Original Guarantor), (iii) les Prêteurs Initiaux (Original Lenders) (iv) Crédit Agricole Corporate & Investment Bank en qualité d'Agent du Crédit (Facility Agent) et d'Agent des Sûretés (Security Agent)
-------------------------------------	---

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des voix.*

**Neuvième résolution** – *Pouvoirs pour les formalités*

L'assemblée générale, donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.


*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des voix.*

\* \*

\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

DocuSigned by:  
  
C26A3B4F10D7458...

---

M. Antoine MAGUIN  
Président



KPMG SA  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex



RSM Paris  
26 rue Cambacérés  
75008 Paris  
France

# ALVEST HOLDING

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023  
ALVEST HOLDING  
100 boulevard du Montparnasse - 75014 PARIS

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ( private company limited by guarantee ).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris - Ile-de-France et membre de la Compagnie régionale de Paris.  
S.A.S au capital de 14 242 600 €  
RCS Paris 792 111 783 – TVA FR 67 792 111 783

RSM Paris est membre du réseau RSM et exerce ses activités sous le nom RSM. RSM est le nom commercial utilisé par les membres du réseau RSM. Chaque membre du réseau RSM est un cabinet indépendant d'audit, expertise comptable et conseil qui exerce pour son propre compte. Le réseau RSM n'est pas une entité juridique à part entière.



KPMG SA  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex



RSM Paris  
26 rue Cambacérés  
75008 Paris  
France

## ALVEST HOLDING

100 boulevard du Montparnasse - 75014 PARIS

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À la collectivité des associés de la société ALVEST HOLDING,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la collectivité des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ALVEST HOLDING relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

### **Immobilisations financières**

Votre société procède à des estimations comptables dans le cadre habituel de la préparation de ses états financiers, qui portent notamment sur l'évaluation des titres de participation pour 578 053 654 € et des créances rattachées à des participations pour 4 771 932 €. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans ces notes de l'annexe. Nous avons ainsi procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 26 avril 2024

Paris, le 26 avril 2024

KPMG SA

RSM Paris



Signé électroniquement le 26/04/2024 par  
Stephane Marie



Philippe CHERQUI  
Associé

Stéphane MARIE  
Associé



**ALVEST HOLDING**

**Société par actions simplifiée au capital de 5.767.103,95 euros – 832 614 168 RCS Paris**  
100-104 Boulevard du Montparnasse – 75014 PARIS (France)

---

---

# **COMPTES SOCIAUX**

## **AU 31 DECEMBRE 2023**

---

---

## Bilan au 31 décembre 2023

### ACTIF

(En euros)	Au 31/12/2023		Au 31/12/2022	
	BRUT	Amortissements et Provisions	NET	NET
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	56 824	13 206	<b>43 618</b>	12 552
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>56 824</b>	<b>13 206</b>	<b>43 618</b>	<b>12 552</b>
Participations	578 053 654	-	<b>578 053 654</b>	578 568 004
Mali de fusion sur titres de participations	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	4 771 932	-	<b>4 771 932</b>	4 677 090
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts et dépôts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	2 162 226	-	<b>2 162 226</b>	1 873 201
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>584 987 812</b>	-	<b>584 987 812</b>	<b>585 118 295</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>585 044 636</b>	<b>13 206</b>	<b>585 031 430</b>	<b>585 130 847</b>
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	1 836 040	-	<b>1 836 040</b>	1 467 615
Créances fiscales et sociales	25 267	-	<b>25 267</b>	902 716
Autres créances	30 147 928	-	<b>30 147 928</b>	20 752 770
Disponibilités	1 430 541	-	<b>1 430 541</b>	215 864
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>33 439 776</b>	-	<b>33 439 776</b>	<b>23 338 965</b>
Charges constatées d'avance	43 639	-	<b>43 639</b>	<b>36 715</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-
Ecarts de conversion	-	-	-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>618 528 051</b>	<b>13 206</b>	<b>618 514 845</b>	<b>608 506 527</b>

**Bilan au 31 décembre 2023****P A S S I F (avant affectation)**

(En euros)	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Capital	5 767 104	5 767 104
Primes d'émission, de fusion, d'apport	574 315 348	574 315 348
Réserve légale	576 710	561 710
Réserves facultatives	2 162 226	1 873 201
Réserves réglementées	-	-
Report à nouveau	14 210 433	11 020 192
Résultat de l'exercice	1 594 723	3 494 266
Provisions réglementées	724 445	712 371
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>599 350 989</b>	<b>597 744 192</b>
Provisions pour Risques	-	-
Provisions pour Charges	2 593 793	90 714
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>2 593 793</b>	<b>90 714</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
* Emprunts obligataires	-	-
* Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit	-	-
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
* Dettes fournisseurs et comptes rattachés	724 306	1 268 215
* Dettes fiscales et sociales	5 947 789	1 684 645
<b>DETTES DIVERSES</b>		
* Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
* Autres dettes	9 897 968	7 718 761
<b>DETTES</b>	<b>16 570 063</b>	<b>10 671 621</b>
Produits constatés d'avance	-	-
Ecart de conversion	-	-
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>618 514 845</b>	<b>608 506 527</b>

## Compte de résultat arrêté au 31 décembre 2023

(En euros)	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Production vendue de services	6 724 203	5 221 361
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>6 724 203</b>	<b>5 221 361</b>
Autres produits	10 088	37 716
Reprises sur provisions et transferts de charges	27 349	30 492
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>6 761 640</b>	<b>5 289 569</b>
Autres achats et charges externes	3 558 735	2 896 456
Impôts, taxes et versements assimilés	37 123	65 481
Salaires et traitements	2 556 092	2 533 839
Charges sociales	1 011 184	1 148 776
Dotations aux amortissements et aux provisions	2 512 684	4 006
Autres charges	330 271	162 535
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>10 006 089</b>	<b>6 811 093</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-3 244 449</b>	<b>-1 521 524</b>
Reprise sur amortissements et provisions	28 573	-
Intérêts et produits assimilés :	94 841	78 690
Différences positives de change	6 000	-
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>129 414</b>	<b>78 690</b>
Pertes de change	20 291	-
Dotations aux amortissements et aux provisions	28 573	-
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>48 864</b>	<b>-</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>80 550</b>	<b>78 690</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>-3 163 899</b>	<b>-1 442 834</b>
Produits de cession des immobilisations	2 753 524	2 308 813
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>2 753 524</b>	<b>2 308 813</b>
Dotations aux amortissements dérogatoires	12 074	144 888
VNC Immobilisations financières cédées	2 270 675	2 866 139
Autres charges exceptionnelles	-	-
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>2 282 749</b>	<b>3 011 027</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>470 775</b>	<b>-702 214</b>
Intégration fiscale - Produits	9 505 075	5 677 856
Intégration fiscale - Charges	-	-
Impôts sur les bénéfices -Charges	-5 217 228	-38 542
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>19 149 653</b>	<b>13 354 928</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>17 554 930</b>	<b>9 860 662</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>1 594 723</b>	<b>3 494 266</b>

## ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire.

La SAS ALBATROS HOLDCO a été immatriculée le 17 octobre 2017 et a été renommée ALVEST HOLDING le 30 janvier 2018. Il s'agit du huitième exercice de la société, mais de son sixième exercice de 12 mois.

Les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2023 ont été validés par le Président.

### I. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En avril 2023, un accord a été conclu avec CACIB quant à la mise en place d'un financement de 30 millions d'euros sur Alvest Equipment Finance France, véhicule ayant vocation à porter des actifs GSE qui seront loués aux sociétés de service du Groupe. Concomitamment, le Groupe a créé Alvest Equipment Finance USA (Etats-Unis), filiale à 100% de Alvest Equipment Finance France. Ces deux sociétés portent des actifs qui sont loués aux entités de services du Groupe. Les financements levés par Alvest Equipment Finance France sont adossés sur ces actifs ainsi que sur les contrats signés par les sociétés de service du Groupe avec leurs clients.

En mai 2023, le Groupe a cédé à la société de capital-investissement Adagia Partners son activité Solutions Adhésives, se traduisant par la cession de 100% du capital de Adhefin et de Adhetec. L'opération permet au Groupe ALVEST de se concentrer sur son cœur de métier (le GSE et les services associés) et de se désendetter.

En décembre 2023, le Groupe a procédé au remboursement anticipé des crédits seniors mis en place en 2018 et 2019. Du fait d'un ratio d'endettement limité et de perspectives favorables, le Groupe a mis à cet effet en place un financement corporate crossover auprès d'un pool bancaire de prêteurs relationnels dont l'agent est CACIB, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Un financement de type amortissable « Term Loan A », de maturité de 4,5 ans et d'un montant équivalent à 60 millions d'euros. Les intérêts payés sont à taux variable augmenté d'une marge de crédit ;
- Un financement de type « Term Loan B », de maturité de 5 ans et d'un montant équivalent à 135 millions d'euros. Les intérêts payés sont à taux variable augmenté d'une marge de crédit ;
- Un crédit revolving de 75 millions d'euros confirmé sur 4,5 ans. Un montant de 35 millions d'euros est tiré au 31 décembre 2023 ;
- Un crédit d'acquisition amortissable à la troisième année, confirmé, d'une maturité maximale de 5 ans et d'un montant équivalent à 30 millions d'euros. Ce financement n'est pas tiré au 31 décembre 2023.

### II. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2023 et la date d'arrêt des comptes.

### III. REGLES ET METHODES COMPTABLES

#### 1. Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2023 ont été établis en application du règlement ANC n°2014-03.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

#### 2. Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure. Le coût d'acquisition inclut les honoraires de frais d'acquisition de titres. Ces frais d'acquisition de titres sont amortis sur 5 ans prorata temporis en amortissements dérogatoires.

L'appréciation de la valeur actuelle des titres tient compte des prévisions de flux de trésorerie actualisés. Il est également pris en considération des situations particulières au regard de la position de la société sur son marché, de ses perspectives de développement et de l'intérêt stratégique de la filiale considérée pour le Groupe.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure au coût d'acquisition, il est constitué une dépréciation supplémentaire sous forme de provision pour dépréciation de titres de participation.

#### Créances rattachées à des participations

Les avances faites aux filiales sont comptabilisées dans les créances rattachées aux participations lorsqu'elles revêtent le caractère d'un concours à moyen ou long terme.

Les avances de trésorerie à court terme sont inscrites en compte courant dans le poste « Autres créances ».

#### Autres immobilisations financières

Les autres titres immobilisés sont évalués au prix d'achat, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les prêts et créances immobilisés sont provisionnés lorsque la situation financière du débiteur laisse apparaître une forte probabilité de non-remboursement.

### **3. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. L'amortissement linéaire est considéré comme étant proche de la dépréciation économique.

Les durées d'amortissement retenues sont (sauf cas particuliers) les suivantes :

Agencements, aménagements, installations .....	10 ans
Matériel de transport .....	4 ans
Matériel de bureau, informatique et mobilier .....	3 ans à 10 ans

### **4. Créances et dettes**

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances identifiées comme douteuses font l'objet d'une provision pour dépréciation.

#### Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « Ecart de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

### **5. Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition et estimées à la clôture de l'exercice à leur valeur liquidative. La moins-value latente éventuelle fait l'objet d'une provision pour dépréciation ; la plus-value latente éventuelle n'est pas prise en compte.

### **6. Provisions pour risques et charges**

Dans le cadre du règlement sur les passifs, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit de tiers, sans contrepartie pour le Groupe.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

## **7. Engagements de retraite**

Les engagements en matière de retraite sont provisionnés sur la base d'une estimation actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés à la date du bilan, en application de la convention collective en vigueur. Cette estimation tient compte notamment d'hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, et d'évolution des salaires. Les sommes à verser ainsi déterminées font l'objet d'une actualisation. Cette provision inclut les cotisations patronales.

Une dotation de 21 k€ a été constatée sur l'exercice.

## **8. Résultat courant**

Dans un souci de cohérence avec les comptes consolidés, la société classe dans le résultat courant les éléments exceptionnels des activités ordinaires, hors éléments liés aux opérations de cession d'immobilisations qui restent présents dans le résultat exceptionnel.

## IV. NOTES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

### 1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles correspondent au matériel informatique des salariés de ALVEST HOLDING et à des véhicules.

### 2. Immobilisations financières

#### Titres de participation

Valeur brute (En milliers d'euros)	Clôture 31/12/2022	Acquisitions	Cessions	Clôture 31/12/2023
Titres ALBATROS MIDCO	560 871	-	-	560 871
Titres ALBATROS FINCO	15 000	-	-	15 000
Titres AIRPORT 1	2 427	1 708	2 072	2 062
Titres AIRPORT 2	16	29	24	21
Titres AIRPORT 3	253	15	169	99
<b>Total</b>	<b>578 568</b>	<b>1 752</b>	<b>2 265</b>	<b>578 053</b>

#### Créances rattachées à des participations

Un prêt subordonné a été conclu le 8 août 2019 entre Alvest Holding (Prêteur) et Albatros Midco (Emprunteur) pour une somme de 3 000 000 d'euros. Un prêt complémentaire de 1 450 000 euros a été conclu le 30 juin 2022. Les intérêts sont capitalisés et la somme de 94 078 € a été capitalisée au 7 août 2023 ce qui a porté le nominal à 4 733 538 euros. Ce prêt est rémunéré au taux de 2%, soit une somme de 38 394 euros comptabilisée en intérêts courus sur la période.

#### Autres immobilisations financières

En 2023, la société ALVEST HOLDING a racheté auprès du FCPE 339 491 actions propres pour une valeur de 289 025 euros. Au 31 décembre 2023, elle détient 2 362 639 actions propres pour une valeur totale de 2 162 226 euros.

### 3. Valeurs mobilières de placement

Néant.

### 4. Evolution des capitaux propres

Le capital social de Alvest Holding s'établit à 5.767.103,95 euros et se répartit comme suit :

- 328.720.424 actions ordinaires ;
- 78.295.000 actions de préférence de catégorie A, équivalentes à des actions ordinaires privées de droits de vote ;
- 104.491.204 actions de préférence de catégorie B qui donnent droit à un dividende prioritaire ;
- 33.555.000 actions de préférence de catégorie B', équivalentes à des actions de préférence de catégorie B privées de droits de vote ;
- 15.000.000 actions de préférence de catégorie C qui donnent droit à un dividende prioritaire et qui sont privées de droits de vote ;
- 14.368.652 actions de préférence de catégorie R ;
- 2.280.115 actions de préférence de catégorie S.

(En milliers d'euros)	Solde au 31/12/2022 (Avant affectation)	Affectation de Résultat 2022	Variation de l'exercice 2023	Solde au 31/12/2023 (Avant affectation)	Affectation proposée du résultat	Solde au 31/12/2023 (Après affectation)
Capital	5 767	-	-	5 767		5 767
Primes d'émission	574 315	-	-	574 315		574 315
Réserve légale	562	15	-	577		577
Réserves indisponibles	1 873	-	289	2 162		2 162
Report à nouveau	11 020	3 479	-289	14 210	1 595	15 805
Résultat de l'exercice	3 494	-3 494	1 595	1 595	-1 595	-
Dividende proposé	-	-	-	-	-	-
Provisions règlementées (1)	712	-	12	724	-	724
	<b>597 743</b>	<b>0</b>	<b>1 607</b>	<b>599 350</b>	<b>0</b>	<b>599 350</b>

(1) Amortissement dérogatoire des frais d'acquisition des titres ALBATROS MIDCO sur une durée de 5 ans prorata temporis

## 5. Engagements envers le personnel

(En milliers d'euros)	Clôture au 31/12/2022	Variation	Clôture 31/12/2023
Provisions pour charges	91	2 503	2 594
<b>Total</b>	<b>91</b>	<b>2 503</b>	<b>2 594</b>

Sur l'exercice, une dotation de 21 k€ a été constatée au titre de la PIDR et une dotation de 2 482 k€ au titre d'un plan d'attribution gratuites d'actions (rachat des titres auto détenus et forfait social).

## 6. Exposition aux risques de marché

Etat des positions de la société face aux risques de taux d'intérêt

Néant.

Etat des positions de la société face aux risques de change

Néant.

## 7. Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Etat des créances (En milliers d'euros)	Montant au 31/12/2023	à un an au plus	à plus d'un an
Créances clients	1 836	1 836	
Créances fiscales et sociales	25	25	
Autres créances <sup>(1)</sup>	30 148	30 148	
Charges constatées d'avance	44	44	
<b>Total</b>	<b>32 053</b>	<b>32 053</b>	

<sup>(1)</sup> Les autres créances correspondent aux produits d'intégration fiscale et à la trésorerie de l'intégration fiscale redescendue chez TLD Group

**8. Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice**

Etat des dettes (En milliers d'euros)	Montant au 31/12/2023	Degré d'exigibilité du passif		
		< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	724	724	-	-
Dettes fiscales et sociales	5 948	5 948	-	-
Autres dettes <sup>(1)</sup>	9 898	9 898	-	-
<b>Total</b>	<b>16 570</b>	<b>16 570</b>	-	-

<sup>(1)</sup> Correspond principalement à des avances de trésorerie de TLD Group vers Alvest Holding (au titre d'avances sur frais et des rachats de titres par Alvest Holding)

**9. Informations diverses****Ecarts de conversion**

Sans objet.

**Produits à recevoir**

Néant

**Charges à payer**

(En milliers d'euros)

Intérêts courus sur Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit	0
Dettes fiscales et sociales	1 264
Dettes fournisseurs	195

**Produits à recevoir**

Néant.

**Charges et produits constatés d'avance**

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 43 639 euros.

**Charges à répartir**

Néant.

**10. Engagements hors bilan****Engagements donnés**

Néant.

**Engagements en matière de pensions**

La société comptabilise l'ensemble des engagements de retraite.

**Engagements reçus**

Néant.

**Engagements réciproques**

Néant.

**Crédit-Bail**

Néant.

## 11. Situation fiscale

### Impôts sur les bénéfices

La société Alvest Holding a enregistré des produits d'intégration fiscale à hauteur de 9 505 k€. Après réintégration des charges financières non déductibles, l'impôt à payer s'élève à 5 217 k€.

### Situation fiscale différée

Néant

### Régime de l'intégration fiscale

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la société Alvest Holding est devenue la tête de groupe du groupe ALVEST. Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, les sociétés Albatros Finco et Alvest Equipment Finance France sont rentrées dans le périmètre et les sociétés Adhetec et Adhefin sont sorties du périmètre.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre d'intégration fiscale est la suivante :

- Alvest Holding, société tête de groupe
- Albatros Bidco
- Albatros Midco
- Alvest International Equity
- TLD Group
- Albatros Finco
- Smart Airport Systems
- Alvest Equipment Services
- Alvest Equipment Finance France
- TLD GSE
- TLD Europe
- Sage Parts International.

Une convention d'intégration fiscale a été conclue. Dans cette convention :

- Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (filiales et mère) comme en l'absence d'intégration fiscale,
- Les économies d'impôt réalisées par le Groupe liées au déficit sont conservées chez la société-mère.

## 12. Effectif moyen employé pendant l'exercice

En équivalent temps plein	2023	2022
Cadres et agents de maîtrise	7.4	8.2
<b>Total</b>	<b>7.4</b>	<b>8.2</b>

## 13. Dirigeants

### Rémunération

La société ALVEST HOLDING a perçu des honoraires de présidence à hauteur de 30 k€ (15 k€ d'ALBATROS MIDCO et 15 k€ d'ALBATROS BIDCO).

### Montant des avances et des crédits alloués

Néant

**14. Répartition et évolution du chiffre d'affaires hors taxes**

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
France	6 129	4 489
Export	595	733
<b>Total</b>	<b>6 724</b>	<b>5 222</b>

**15. Détail du poste « Produits financiers et Charges financières »**

Le résultat financier de 81 k€ correspond aux intérêts reçus sur le prêt subordonné accordé à Albatros Midco, soit 95 k€ et aux pertes de change de 14 k€.

**16. Détail des postes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles »**

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Du 01/01/2023 au 31/12/2023</b>	<b>Du 01/01/2022 au 31/12/2022</b>
Produits de cessions de titres (2)	2 754	2 308
<b>Total Produits Exceptionnels</b>	<b>2 754</b>	<b>2 308</b>
Dotations aux provisions règlementées <sup>(1)</sup>	12	145
VNC des titres cédés <sup>(2)</sup>	2 271	2 866
<b>Total Charges Exceptionnelles</b>	<b>2 283</b>	<b>3 011</b>
<b>Résultat Exceptionnel</b>	<b>471</b>	<b>(703)</b>

<sup>(1)</sup> Amortissement dérogatoire des frais d'acquisition des titres ALBATROS MIDCO

<sup>(2)</sup> Sur achats et ventes des titres Airport et Alvest Holding

*La société ALVEST HOLDING est la société consolidante du groupe ALVEST*

## Filiales et participations au 31 décembre 2023

Informations financières (en €uros, sauf précision particulière)	Capital (dans la monnaie locale)	Capitaux Propres	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultats, bénéfices, pertes du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
Filiales et participations										

### I - RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS

concernant les filiales et participations ci-dessous

#### A - FILIALES

(50% au moins du capital détenu par la société)

<b>ALBATROS MIDCO</b>	5 601 475	559 860 758	100,00%	560 871 798	560 871 798	4 771 932	0	-3 526	
<b>ALBATROS FINCO</b>	15 000 000	14 991 040	100,00%	15 000 000	15 000 000	0	0	-6 559	

#### B - PARTICIPATIONS

(10 à 50% du capital détenu par la société)

### II - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX

concernant les autres filiales et participations

#### A - FILIALES non reprises au § I

#### B - PARTICIPATIONS non reprises au § I

**PROJET D'AFFECTATION DE RESULTAT***(En euros)***ORIGINES**

Report à nouveau antérieur .....	14 210 433.24
Résultat de l'exercice .....	<u>1 594 722.42</u>
	<b>15 805 155.66</b>

**AFFECTATIONS**

Affectations aux réserves .....	-
* Réserve légale .....	-
* Réserves indisponibles .....	-
Dividendes .....	-
Report à nouveau créditeur .....	<u>15 805 155.66</u>
	<b>15 805 155.66</b>